

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »  
DU 27 MAI 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,  
le 27 mai,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 21 mai 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 20

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 3

Absents : 4

Votants : 24

**PRESENTS** : Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BUGNAZET,  
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, M. HAURY,  
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,  
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme TEYSSIER,  
M. VIAL,

**EXCUSES REPRESENTES :**

Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. VIAL  
Mme BONNEFOY : Pouvoir donné à M. GIRODET  
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER  
Mme REYNAUD : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES  
Mme SANDRON : Pouvoir donné à M. MARCON

**EXCUSES :**

Mme JANISSET  
M. VALEYRE  
Mme TARERAT

**ABSENTS :**

M. BLANCHARD  
Mme BENABDESLAM  
Mme VILLEVIEILLE  
M. BOMPUIS,

n° 20250527\_D\_069

**Commission :**  
**Bâtiments – Voiries -**  
**SIG**

**Objet : Gendarmerie :**  
**Projet de**  
**construction à Saint**  
**Just Malmont**

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Bâtiments – Voiries - SIG rappelle au Conseil Communautaire que l'ancien site de l'entreprise SODEMETEX constitue une emprise d'environ 6200 m<sup>2</sup> située en entrée de bourg de Saint-Just-Malmont. Dans le cadre du programme de déploiement de nouvelles gendarmeries par l'Etat, Saint-Just-Malmont a été retenu comme site d'accueil d'une future gendarmerie en proximité directe avec la Loire.

La Commune de Saint-Just-Malmont avait fait l'acquisition de la friche industrielle résultant de la liquidation du groupe Cheynet, propriétaire de SODEMETEX. C'est sur ce terrain que sera construite la gendarmerie définitive. Dans un premier temps, une gendarmerie sera installée temporairement dans d'anciens logements sociaux qui seront ensuite démolis.

La Communauté de communes Loire-Semène a racheté le tènement pour réaliser la démolition des bâtiments les plus anciens. Le projet de nouvelle gendarmerie sera porté par l'OPAC, compte tenu qu'elle a été facilitatrice pour la phase transitoire. Il s'agit donc d'un projet en deux phases :

- Une phase de démolition/dépollution et remise à zéro du terrain par la Communauté de communes Loire-Semène
- Une phase de construction/exploitation du site par l'OPAC

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

C'est un effectif de 10 gendarmes qui s'installera dans cette nouvelle gendarmerie à St Just Malmont. Les constructions sont normées par la gendarmerie et répondent à leurs besoins à la fois en termes d'accueil mais également de sécurisation des espaces pour les personnes y résidant (gendarme et leur famille).

AR Prefecture

043-244301131-20250527-20250527\_D\_069-DE  
Reçu le 06/06/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

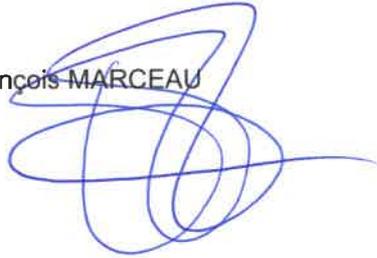
- Donne son accord pour cette opération et son portage par l'OPAC,
- Valide la construction de 10 logements et locaux de service et techniques au 16 rue du stade à Saint Just Malmont sous décret n°2016-1884 du 26 décembre 2016, portée par l'OPAC qui a ses emprunts garantis par le département de la Haute-Loire,
- Vend le terrain à l'OPAC à 1€ une fois les bâtiments démolis (parcelle : AD7 à redécouper).
- Valide une clause dans l'acte de vente d'obligation à bâtir cette gendarmerie avant le 31/12/2028. Si cette condition n'est pas respectée, il y aura obligation pour l'OPAC de revendre à la communauté de communes aux mêmes conditions qu'elle l'a acheté.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

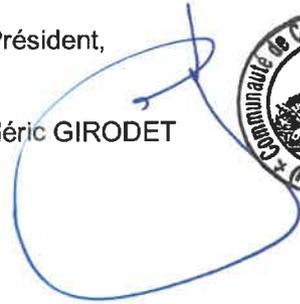
Le Secrétaire de séance

François MARCEAU



Le Président,

Frédéric GIRODET



**AR Prefecture**

043-244301131-20250527-20250527\_D\_069-DE  
Reçu le 06/06/2025